

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18273

présenté par

M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , après examen dans le cadre des débats parlementaires portant sur la loi de financement de la sécurité sociale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à conditionner le décret concernant le montant du Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle à une concertation préalable avec les organisations syndicales et patronales représentatives.